



Bébé est là

Qui peut me conseiller ?



Votre bébé est une personne

Il bouge, pense,
s'exprime,
il se développe ...

Parents

- veillez sur lui,
- protégez sa santé,
- favorisez son bien être,
- aidez-le à découvrir le monde,
- consultez régulièrement votre médecin traitant, votre pédiatre.

Les professionnels de Protection Maternelle et Infantile des agences départementales de la solidarité sont là pour vous conseiller et vous soutenir dans votre rôle de parent.

Ils peuvent vous faire connaître les réseaux de soutien à la parentalité.

Les missions de Protection Maternelle et Infantile des agences départementales de la solidarité

Au sein de chaque agence départementale de la solidarité, une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés dans les domaines de la santé (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières) et du social sont à votre disposition pour :

- promouvoir la santé de la mère et de l'enfant,
- favoriser le développement, l'épanouissement et la socialisation des jeunes enfants dans leurs différents lieux de vie.

Ces professionnels travaillent en totale complémentarité avec tous les autres professionnels de santé des secteurs publics et privés.

Qui peut me conseiller ?

Vous cherchez
des informations
sur la santé
de votre
enfant ?

Vous pouvez vous adresser :

- aux professionnels de santé des agences départementales des solidarités (voir carte des agences en dernière page).

Vous avez
besoin d'un
soutien
à domicile ?

Vous pouvez bénéficier :

- de visites à domicile de la puéricultrice de l'agence départementale des solidarités,
- d'une aide ménagère ou d'une travailleuse familiale, en cas de difficultés. Pour cela, il faut contacter les associations d'aides ménagères ou les services départementaux.

> Vous pouvez consulter le site :
www.perinat-lr.org.

Vous cherchez des informations sur vos droits ?

Vous pouvez vous adresser :

- aux **Caisses Primaires d'Assurance Maladie de l'Hérault** (CPAM) : [standard 3646](http://standard.3646.fr)
- à la **Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault** (CAF)
[0810 25 34 80 - http://www.mon-enfant.fr/](http://www.mon-enfant.fr/)
- à la **Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi** (DIRECCTE) - Unité Territoriale de l'Hérault
[04 67 22 87 40](http://www.direccte.fr/)

Tous les renseignements utiles sont disponibles sur le site internet du Conseil départemental de l'Hérault

<http://herault.fr> > rubrique enfance et famille ou solidarité

En cas de difficulté vous pouvez vous adresser

- à l'**Agence départementale de la solidarité de votre lieu d'habitation** (voir carte des agences en dernière page).

A votre domicile

Que doit-il manger ?

Que faire quand il pleure ?

Quand et comment lui donner son bain ?

Quel jouet lui proposer ?

La puéricultrice peut en parler avec vous

Comment répondre aux besoins des aînés ?

Combien de temps allaiter mon bébé ?

Je m'inquiète pour sa santé !

Parents,
c'est vous qui connaissez le mieux
votre enfant

A la consultation petite enfance

Alimentation

Sommeil

Le médecin et la puéricultrice surveillent la santé, le développement de votre enfant jusqu'à 6 ans

Examen médical

Apprentissages

Besoin d'une orientation spécialisée

Socialisation

Vaccins

Des animatrices, en salle d'attente, vous offrent un temps d'échanges et de jeux

Les consultations de pédiatrie préventive ne délivrent pas de soins.

Si votre enfant doit bénéficier d'un traitement, vous serez invités à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant.

Bébé part à la découverte du monde

Votre enfant grandit parmi les autres, il vit ses premières rencontres.

Au jardin public

Au lieu d'accueil parents-enfants

Avec vous il peut aller

A la ludothèque

Dans divers lieux d'éveil (bébés nageurs, baby gym, bébés lecteurs...)

Lorsque vous travaillez ou souhaitez vous ménager un temps de liberté, vous pouvez le confier à des personnes compétentes

Dans un établissement : pour un accueil occasionnel ou régulier (brochure «les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans et lieux d'accueil enfants parents»)

Au domicile d'une assistante maternelle agréée : indépendante ou rattachée à un service (brochure «les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans et lieux d'accueil enfants parents»)

A votre domicile : par du personnel formé et qualifié

Renseignements à
Pléiades services
04 67 54 05 40

A partir de 3 ans, votre enfant découvre l'école maternelle.

Le médecin de PMI de l'Agence départementale de la solidarité est le référent des parents et des enseignants pour la santé des jeunes enfants scolarisés en petite et moyenne section. Renseignez-vous dès l'inscription de votre enfant.

Hors du temps scolaire, votre enfant peut fréquenter les accueils de loisir maternel ou un accueil de loisir péri-scolaire (ALP).

Chaque fois que vous le pouvez, ménagez à votre enfant des temps de repos en dehors de la collectivité : dans la famille, chez l'assistante maternelle.

Au plus près de vous

Le Département a organisé ses services au plus près de votre domicile dans les 19 agences départementales de la solidarité. N'hésitez pas à les consulter !



1 Paillade-Mosson

181 av du biterrois - Montpellier
04 67 67 52 00

2 Cévennes - Las-Rebes

200 avenue du Père Soulas - Montpellier
04 67 67 50 00

3 Ecusson Coeur-de-Ville

200 avenue du Père Soulas - Montpellier
04 67 67 50 50

4 Portes de la mer

1555 chemin de Moularès - Montpellier
04 67 67 46 20

5 Ovalie

172 rue Raimon-de-Trencavel - Montpellier
04 67 67 32 20

6 Du lunellois

89 av de Mauguio - Lunel
04 67 67 55 20

7 Coeur d'Hérault

Place Jean Jaurès - Clermont-l'Hérault
04 67 67 43 90

8 Thau-Littoral

427 boulevard de Verdun - Sète
04 67 67 47 60

9 Etang de l'Or

Place Jules-Ferry - Mauguio
04 67 67 56 10

10 Vène et Mosson

300 rue des Condaminas - Pignan
04 67 07 03 40

11 Pic-Saint-Loup - Gangeois

755 av Louis-Cancel - Saint-Mathieu-de-Trévières
04 67 67 51 10

12 Bassin de Thau

1 bis rue de la Raffinerie - Frontignan
04 67 67 76 99
04 67 67 77 66

13 Lez-Salaison

300 A rue du Clos de Viviers - Jacou
04 67 67 31 60

14 Libron-Thongue

7 rue Joseph-Fabre - Béziers
04 67 30 94 80

15 Paul-Riquet Coeur-de-Ville

7 rue du Chapeau rouge - Béziers
04 67 67 55 60

16 Piémont-Biterrois

33 av de la République - Capetang
04 67 67 35 10

17 Sud-Biterrois

20 boulevard Jules-Cadenat - Béziers
04 67 67 53 20

18 Piscénois-Agathois

Espace Laser - Av Vidal-de-la-Blache - Pézenas
04 67 67 45 20

19 Terrasses d'Orb

88 route de Clermont-l'Hérault - Bédarieux
04 67 67 47 10

Conseil départemental de l'Hérault

Direction Générale Adjointe Solidarités départementales
Pôle Action Sociale, Enfance et Famille
Direction de la protection maternelle infantile et de la santé
1000, rue d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 04
T : 04 67 67 63 92 - herault.fr